

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2021-0349 en date du 21 mai 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion,

Vu l'avis du comité technique du 15 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM-PRENOM	Grade actuel	Promouvable à la date du
1- ESPOSITO Jessica	Adjoint administratif territorial	01-12-2025
2- LAFON Sylvie	Adjoint administratif territorial	01-12-2025
3- METAIS Mélanie	Adjoint administratif territorial	01-12-2025

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché à l'agglomération,
- transmis au centre de gestion de Seine-et-Marne.

Le Président de Marne et Gondoire
Jean Paul MICHEL

Fait à Bussy-Saint-Martin, le 10/10/2025

Affiché le



signé électroniquement

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondroire.fr

Bussy-Saint-Georges • Bussy-Saint-Martin • Carnetin • Chalifert • Chanteloup-en-Brie • Collégien • Conches sur Gondoire • Dampmart • Ferrières-en-Brie • Gouvernes
Guermantes • Jablines • Jossigny • Lagny-sur-Marne • Lesches • Montévrain • Pomponne • Pontcarré • Saint-Thibault-des-Vignes • Thoirigny-sur-Marne

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2021-0349 en date du 21 mai 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion,

Vu l'avis du comité technique du 15 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM-PRENOM	Grade actuel	Promouvable à la date du
1- BENALIA Mohamed	Adjoint technique territorial	01-12-2025
2- SOUQUI Cathy	Adjoint technique territorial	01-12-2025

Article 2: Le Directeur Général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché à l'agglomération,
- transmis au centre de gestion de Seine-et-Marne.

Le Président de Marne et Gondoire
Jean Paul MICHEL

Fait à Bussy-Saint-Martin, le 10/10/2025

Affiché le



signé électroniquement

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondoire.fr

Bussy-Saint-Georges • Bussy-Saint-Martin • Carnetin • Chalifert • Chanteloup-en-Brie • Collégien • Conches sur Gondoire • Dampmart • Ferrières-en-Brie • Gouvernes
Guermantes • Jablines • Jossigny • Lagny-sur-Marne • Lesches • Montévrain • Pomponne • Pontcarré • Saint-Thibault-des-Vignes • Thorigny-sur-Marne

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2021-0349 en date du 21 mai 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion,

Vu l'avis du comité technique du 15 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM-PRENOM	Grade actuel	Promouvable à la date du
1- PUJOL Rémy	Technicien	01-12-2025

Article 2: Le Directeur Général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché à l'agglomération,
- transmis au centre de gestion de Seine-et-Marne.

Fait à Bussy-Saint-Martin, le 10/10/2025

Affiché le

Le Président de Marne et Gondoire
Jean Paul MICHEL



signé électroniquement

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondroire.fr

Bussy-Saint-Georges • Bussy-Saint-Martin • Carnetin • Chalifert • Chanteloup-en-Brie • Collégien • Conches sur Gondoire • Dampmart • Ferrières-en-Brie • Gouvernes
Guermantes • Jablines • Jossigny • Lagny-sur-Marne • Lesches • Montévrain • Pomponne • Pontcarré • Saint-Thibault-des-Vignes • Thorigny-sur-Marne